

la durée de l'enquête, auprès des services de la préfecture de la Charente (Service de Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, Bureau de l'Environnement, 7-9 rue de la Préfecture, CS 92301, 16023 Angoulême Cedex).

La décision d'autorisation ou de refus sera prise par arrêté de la préfète de la Charente.

80_pp_70510600



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à l'intérêt général de l'opération de requalification du site de la Papeterie des Gaves et à la mise en compatibilité par déclaration de projet du Plan local d'urbanisme de la commune d'Orthez Sainte-Suzanne

Par arrêté n°20U03 en date du 5 août 2020, le maire de la commune d'Orthez Sainte-Suzanne a ordonné l'ouverture de l'enquête publique susvisée.

Le projet de mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme par déclaration de projet d'intérêt-général et son évaluation environnementale ont été transmis à l'autorité environnementale qui a donné son avis le 11 mai 2020.

L'enquête publique se déroulera du **lundi 14 septembre 2020 à 8 h 30 jusqu'au mercredi 14 octobre 2020 à 14 heures** au service urbanisme de la mairie d'Orthez, 10 bis, avenue Francis Jammes.

En raison de la situation sanitaire en cours liée à la COVID 19, le public est invité à prendre rendez-vous auprès du secrétariat de l'urbanisme (05 59 69 78 19) préalablement à tout déplacement, à se doter de matériel d'écriture personnel et à porter obligatoirement un masque.

Le dossier d'enquête publique pourra ainsi être consulté : sous format papier, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit le lundi et mardi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 heures, le mercredi de 8 h 30 à 12 h 30, le jeudi de 13 h 30 à 17 heures, le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30, sous format numérique, sur les sites internet de la mairie d'Orthez Sainte-Suzanne (www.mairie-orthez.fr) et de la Communauté de communes de Lacq-Orthez (www.cc-lacqorthez.fr) accessibles 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Un accès au dossier dématérialisé est par ailleurs garanti au service urbanisme sur un poste informatique mis à disposition du public

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra : directement consigner ses observations sur le registre d'enquête publique tenu au service urbanisme, uniquement aux jours et heures d'ouverture habituels, les adresser par écrit au commissaire-enquêteur, via l'adresse postale de la mairie : commune d'Orthez Sainte-Suzanne sise 1 place d'Armes BP 119 - 64301 Orthez Cedex, les transmettre par voie électronique au commissaire-enquêteur, via l'adresse électronique du service urbanisme de la mairie : urbanisme@mairie-orthez.fr.

M^{me} Virginie ALLEZARD, commissaire-enquêteur, désignée par décision du Tribunal administratif en date du 27 juillet 2020, recevra le public au service urbanisme de la commune, préférentiellement sur rendez-vous pris auprès du secrétariat de l'urbanisme, les :

Lundi 14 septembre 2020 de 8 h 30 à 11 h 30

Samedi 3 octobre 2020 de 9 h à 12 heures

Mercredi 14 octobre 2020 de 9 h 30 à 12 h 30

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, transmis au maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus durant un an à la disposition du public à la mairie et sur les sites internet de la mairie d'Orthez Sainte-Suzanne et de la Communauté de communes de Lacq-Orthez. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

À l'issue de l'enquête, le conseil municipal pourra déclarer l'opération de requalification du site de la « Papeterie des Gaves » d'intérêt général et approuver le projet de mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme correspondant, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

Amusez-vous !

Recevez chaque semaine des grilles de jeux et de mots fléchés, croisés, sudoku, puzzle et nos quiz !

Inscrivez-vous sur www.sudouest.fr



Sud Ouest auto-moto

Les nouveautés au banc d'essai chaque vendredi dans votre journal et sur

sudouest.fr/sport/auto-moto/

SUD OUEST

SudOuest archives

Plongez dans les archives de votre journal sur sudouest.fr/archives/

SUD OUEST

30 ANNONCES OFFICIELLES

ANNONCES ADMINISTRATIVES ET JUDICIAIRES

2_pp_70465890



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Evaluation environnementale du projet « Rives du Gave »
Portée par le permis d'aménager du pôle d'échanges multimodal
Communes de Pau et Bizanos**

Par arrêté en date du 8 juillet 2020, le Maire de Pau, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'évaluation environnementale du projet « Rives du Gave », portée par le permis d'aménager n°6444520 P0002 pour le projet du pôle d'Echanges Multimodal.

M. Pierre LAFFORE, retraité de la fonction publique, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal administratif de Pau, il recevra les observations du public :

À l'hôtel de ville de Pau (sallé de réunion RDC) les :

mercredi 26 août 2020 de 14 h à 17 h

mercredi 9 septembre de 14 h à 17 h

mercredi 16 septembre de 14 h à 17 h

Aux services techniques de Bizanos, le mercredi 2 septembre de 14 h à 17 h

Pendant la durée de l'enquête, du 24/08/20 au 24/09/20 inclus, le public pourra consulter le dossier d'enquête et consigner les observations sur le registre ouvert à cet effet, tous les jours aux heures d'ouverture de la mairie, à l'hôtel de ville de Pau (place royale, 64036 Pau) et aux services techniques municipaux de la ville de Bizanos (15 rue Gallieni, 64230 Bizanos).

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la mairie de Pau et de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (www.pau.fr) et sur le site internet de la ville de Bizanos (www.ville-bizanos.fr).

Les observations et propositions peuvent être, soit :

- consignées directement sur le registre déposé en mairie(s)

- rédigés dans une lettre déposée en mairie de Pau ou en mairie de Bizanos

- transmises par courrier postal à l'adresse suivante :

M. LAFFORE - CAPBP/DUACD Enquête publique Rives du Gave - 2 bis place Royale 64000 Pau - formulées à l'adresse électronique suivante : enquetepubliqueRDG@agglo-pau.fr

L'ensemble des courriers ou courriels devra être transmis avant la clôture de l'enquête le 24/09/2020 à 17h dernier délai.

À l'issue de l'enquête publique, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées proposera une déclaration de projet « Rives du Gave » au Conseil Communautaire et le dossier de permis d'aménager, éventuellement modifié, fera l'objet d'une décision prise par arrêté du Maire de Pau.



Commune de Morlaàs

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2020-43 du 25 août 2020.

Le maire de la commune de Morlaàs a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de délimitation du zonage d'assainissement des eaux pluviales.

M. Michel CAPDEBARTHE, cadre collectivités territoriales ERDF GRDF Béarn en retraite, a été désigné par le Président du Tribunal administratif comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Morlaàs du 14 septembre 2020 à 9 heures au 15 octobre 2020 à 2 heures, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie les :

lundi 14 septembre 2020, de 9 h à 12 heures.

mercredi 30 septembre 2020, de 14 h à 17 heures.

samedi 15 octobre 2020, de 9 h à 12 heures.

L'avis relatif à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête pourront être consultés sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.mairie-morlaas.fr/>

Un poste informatique sera mis à la disposition du public pour consulter le dossier à la mairie aux jours et heures d'ouverture.

Toute information peut être sollicitée auprès de M. le Maire à la mairie aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus.

L'autorité administrative de l'état compétente en matière d'environnement a rendu un avis qui peut être consulté en mairie aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus ainsi que sur le site internet dont l'adresse est mentionnée ci-dessus.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de zonage pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie à l'adresse suivante : Mairie de Morlaàs, 12, Place Sainte-Foy, 64160 Morlaàs (ou adressées par courriel à l'adresse suivante : urbanisme@mairie-morlaas.fr).

ao_pp_70510600



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE relative à l'intérêt général de l'opération de requalification du site de la Papeterie des Gaves et à la mise en compatibilité par déclaration de projet du Plan local d'urbanisme de la commune d'Orthez Sainte-Suzanne

Par arrêté n°20U03 en date du 5 août 2020, le maire de la commune d'Orthez Sainte-Suzanne a ordonné l'ouverture de l'enquête publique susvisée.

Le projet de mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme par déclaration de projet d'intérêt général et son évaluation environnementale ont été transmis à l'autorité environnementale qui a donné son avis le 11 mai 2020.

L'enquête publique se déroulera du lundi 14 septembre 2020 à 8h30 jusqu'au mercredi 14 octobre 2020 à 14 heures au service urbanisme de la mairie d'Orthez, 10 bis, avenue Francis Jammes.

En raison de la situation sanitaire en cours liée à la COVID 19, le public est invité à prendre rendez-vous auprès du secrétariat de l'urbanisme (05 59 69 78 19) préalablement à tout déplacement, à se doter de matériel d'écriture personnel et à porter obligatoirement un masque.

Le dossier d'enquête publique pourra ainsi être consulté : sous format papier, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit le lundi et mardi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17 heures, le mercredi de 8h30 à 12h30, le jeudi de 13h30 à 17 heures, le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30, sous format numérique, sur les sites internet de la mairie d'Orthez Sainte-Suzanne (www.mairie-orthez.fr) et de la Communauté de communes de Lacq-Orthez (www.cc-lacqorthez.fr) accessibles 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Un accès au dossier dématérialisé est par ailleurs garanti au service urbanisme sur un poste informatique mis à disposition du public

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra : directement consigner ses observations sur le registre d'enquête publique tenu au service urbanisme, uniquement aux jours et heures d'ouverture habituels, les adresser par écrit au commissaire-enquêteur, via l'adresse postale de la mairie : commune d'Orthez Sainte-Suzanne sise 1 place d'Armes BP 119 - 64301 Orthez Cedex, les transmettre par voie électronique au commissaire-enquêteur, via l'adresse électronique du service urbanisme de la mairie : urbanisme@mairie-orthez.fr.

M^{me} Virginie ALLEZARD, commissaire-enquêteur, désignée par décision du Tribunal administratif en date du 27 juillet 2020, recevra le public au service urbanisme de la commune, préférentiellement sur rendez-vous pris auprès du secrétariat de l'urbanisme, les :

Lundi 14 septembre 2020 de 8 h 30 à 11 h 30

Samedi 3 octobre 2020 de 9 h à 12 heures

Mercredi 14 octobre 2020 de 9 h 30 à 12 h 30

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, transmis au maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus durant un an à la disposition du public à la mairie et sur les sites internet de la mairie d'Orthez Sainte-Suzanne et de la Communauté de communes de Lacq-Orthez. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

À l'issue de l'enquête, le conseil municipal pourra déclarer l'opération de requalification du site de la « Papeterie des Gaves » d'intérêt général et approuver le projet de mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme correspondant, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

ENTREPRISES
COLLECTIVITÉS & ADMINIS
sudouest-marchéspublics.com